



15 juillet 2018

29^e Course de Côte du Monastier sur Gazeille

Coupe de France de la Montagne

Règlement Particulier



Intermarché
Le Monastier

NISSAN
AUTOMOBILES

Pascal GUIOT
Allianz ASSURANCES 04 77 30 10 10

CAVE CRESPY
VINS & BOISSONS
04 71 01 05 72

Le Monastier sur Gazeille

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LOIRE
Place du Vallat - 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE
www.asa-hvl.fr - asahvl@orange.fr

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA HAUTE VALLEE DE LA LOIRE

Organise les 14 et 15 juillet 2018.

Une compétition régionale dénommée :

29^{ème} Course de Côte Régionale du Monastier sur Gazeille.

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la Montagne 2018 coefficient 1, le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et pour le Challenge de l'A.S.A. Haute Vallée de la Loire.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 15/18 en date 20/04/2018, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 332 en date du 20/04/2018.

Organisateur technique

Nom : A.S.A. Haute Vallée de la Loire

Adresse : Place du Vallat 43150 Le Monastier sur Gazeille

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions Régionales

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Mme FOREST Nicole	Licence n° 1882
Commissaires Sportifs	M. BEAL Georges	Licence n° 2910
	M. DUPECHER Thierry	Licence n° 3564
Directeur de Course	M. MAGNE Pascal	Licence n° 43098
Directeurs de Course Adjoints	M. VERLINE Louis-René	Licence n° 21427
	M. BESSE Maurice	Licence n° 2926
	Mme KRZYZANOWSKI Sylvie	Licence n° 220855
Directeur de Course Adjoint pré-grille	M. ASSENAT Patrick	Licence n° 21221
Commissaire Technique responsable	M. ALLOIN Christian	Licence n° 13706
Commissaires Techniques adjoints	M. MILLAMANT Gérald	Licence n° 29575
	M. MOUNIER Dominique	Licence n° 55260
	M. COQUET Bernard	Licence n° 1324
Médecin responsable	M. BOLOTNIKOV Dimitryi	
Chargé de la mise en place des moyens	M. DE PUYRAIMOND Christian	Licence n° 244115
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. CECILLION Yvette	Licence n° 11374
Chargé des Commissaires de route	Mme ARNIAC Michèle	Licence n° 14397

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le lundi 09 juillet 2018 à minuit cachet de la POSTE faisant foi.

Publication de la liste des engagés le jeudi 12 juillet 2018.

Vérifications administratives le 14 juillet 2018 de 15h00 à 18h30 à l'Hôtel/Restaurant « Le Provence », Avenue des Ecoles 43150 Le Monastier/Gazeille.

Et le 15 juillet 2018 de 07h00 à 07h30 **uniquement pour raison exceptionnelle et sur demande écrite avec accord de l'organisateur** à l'Hôtel/Restaurant « Le Provence », Avenue des Ecoles 43150 Le Monastier/Gazeille.

Vérifications techniques le 14 juillet 2018 de 15h15 à 19h15 et le 15 juillet 2018 de 07h00 à 07h45 07h30 **uniquement pour raison exceptionnelle et sur demande écrite avec accord de l'organisateur**.

Lieu : Garage SAGNARD Avenue des Ecole 43150 Le Monastier sur Gazeille.

Il n'y aura pas de parc fermé à l'issue des vérifications techniques le samedi 14 juillet 2018.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 15 juillet 2018 à 08h30.

Briefing des commissaires le 15 juillet 2018 à 08h00 au départ de la course.

Essais chronométrés le 15 juillet 2018 de 09h00 à 12h00.

Il y aura deux montées d'essais si l'horaire le permet et dans la mesure où les pilotes respecteront ce dernier.

Briefing des pilotes le dimanche 15 juillet 2018 à 08h00 au départ de la course.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 15 juillet 2018 à 13h00.

Course

- 1^{ère} montée le 15 juillet 2018 à partir de 14h00.
- 2^{ème} montée le 15 juillet 2018 à partir de 15h45.
- 3^{ème} montée le 15 juillet 2018 à partir de 17h15.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Pour des raisons de forces majeures la course pourra être ramenée à deux voire une seule montée.

Affichage des résultats provisoires : dans les vingt minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé situé au départ de la Course de Côte.

Remise des prix le 15 juillet 2018 à 20h30 à la salle des fêtes du Monastier sur Gazeille.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès : le 15 juillet 2018 de 20h30 à 22h30, à la salle des fêtes du Monastier sur Gazeille.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 14 juillet 2018 à 18h15 à l'Hôtel/Restaurant « Le Provence ».

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 14 juillet 2018 de 15h00 à 18h30 à l'Hôtel/Restaurant « Le Provence », Avenue des Ecoles 43150 Le Monastier/Gazeille.

Et le 15 juillet 2018 de 07h00 à 07h30 **uniquement pour raison exceptionnelle et sur demande écrite avec accord de l'organisateur** à l'Hôtel/Restaurant « Le Provence », Avenue des Ecoles 43150 Le Monastier/Gazeille.

Vérifications techniques le 14 juillet 2018 de 15h15 à 19h15 et le 15 juillet 2018 de 07h00 à 07h45 07h30 **uniquement pour raison exceptionnelle et sur demande écrite avec accord de l'organisateur.**

Lieu : Garage SAGNARD Avenue des Ecole 43150 Le Monastier sur Gazeille.

Il n'y aura pas de parc fermé à l'issue des vérifications techniques le samedi 14 juillet 2018.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage SAGNARD Avenue des Ecole 43150 Le Monastier sur Gazeille.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 18h30 pour les vérifications administratives et 19h15 pour les vérifications techniques le samedi 14 juillet 2018 et à 07h30 pour les vérifications administratives et 07h45 pour les vérifications techniques le dimanche 15 juillet 2018.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 15 juillet 2018 à 08h00.

Pesage des voitures : Il ne sera pas effectué de pesage.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux concurrents.

Par le fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement et déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions pour des cas non prévus (cas de force majeure, etc...)

En raison de la proximité du bourg du MONASTIER SUR GAZEILLE, les organisateurs refuseront le départ à tout concurrent qui aura fait l'objet d'une infraction au Code de la Route sur le parcours de l'épreuve et dans le bourg et ce dès la parution du présent règlement. Il ne lui sera pas remboursé l'engagement. Il devra respecter scrupuleusement les consignes qui lui seront données par les organisateurs en ce qui concerne la circulation et le régime des parcs de départ, d'arrivée, des emplacements réservés aux assistances en fonction des Groupes.

Tout concurrent dont l'attitude sera incorrecte lors de l'épreuve ou de la remise des prix, que ce soit par ses propos ou par ses actes (tricherie, détérioration d'objets, manquement à l'esprit sportif.....) sera exclu du classement de l'épreuve sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet auprès de la F.F.S.A.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : A.S.A. Haute Vallée de la Loire, Place du Vallat 43150 Le Monastier sur Gazeille jusqu'au lundi 09 juillet 2018 à minuit cachet de la POSTE faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à 360 €, réduits à 180 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les droits d'engagement sont fixés à 150 € pour les membres de l'A.S.A. Haute Vallée de la Loire.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

La publicité obligatoire et optionnelle seront précisées dans un additif au moment des vérifications.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte du MONASTIER SUR GAZEILLE a le parcours suivant:

RD 500 reliant le MONASTIER SUR GAZEILLE à SAINT-VICTOR.

La course se déroulera en 3 montées (Pour des raisons de force majeure, la course pourra être ramenée à deux voire une seule montée),

Procédure de départ: Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ donné sur le 2ème pont sur le ruisseau de Présailles.

L'arrivée sera jugée sur la RD 500 à 1500 mètres du départ.

Pente moyenne: environ 6%

Longueur du parcours: 1500 mètres.

Modalités de retour au départ: Les voitures descendront sur le parcours de la course sur ordre de la direction de course après le passage de la voiture de sécurité.

Parc départ: RD 500 en direction de Saint Victor avant le premier pont.

Parc d'arrivée: RD 500 au départ de l'épreuve.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour accéder au départ de l'épreuve, les concurrents devront emprunter la RD 500 à la sortie du Monastier sur Gazeille en direction de Pradelles.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ: lieu: RD 500 : 80 mètres avant la ligne de départ.

Les conducteurs devront se conformer aux instructions des Directeurs chargés de la direction des parcs. Rappel: Les conducteurs devront se ranger en file dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Exclusivement pour les Groupes D/E, CN, CNF et CM les parcs concurrents seront situés au lieu-dit « Pont de l'Estaing » à proximité de l'usine de textile à charge pour les concurrents de laisse libre un passage pour la navette spectateurs.

Pour tous les autres Groupes : Dans le bourg du Monastier sur Gazeille.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 12 heures, le samedi 14 juillet.

Les remorques devront être garées dans les emplacements déterminés par les organisateurs.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé au départ de l'épreuve.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au Bar/Restaurant « Le Provence » Av des Ecoles 43150 Le Monastier/Gazeille.
- pendant les essais et la course au niveau de la pré-grille.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au niveau de la pré-grille.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition une permanence au départ de l'épreuve de 8h à 18h00 T.: 06.76.47.51.59

Centre de Secours: Le Monastier sur Gazeille. Tel: 18

SAMU: Le Puy en Velay. Tel: 15

Gendarmerie: Le Monastier sur Gazeille. Tel: 04 71 03 80 09

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au départ de l'épreuve le dimanche 15 juillet 2018 à 08h00. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *non autorisé*.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des montées de course.

Les classements provisoires seront affichés après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé le dimanche 15 juillet 2018 au départ de la course de côte et seront établis de la façon suivante:

*1 classement général.

*1 classement général féminin.

*1 classement pour chaque groupe.

*1 classement par classe.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix et des coupes se fera de la façon suivante:

Classement scratch: 1er 230 € + coupe

2ème 185 € + coupe

3ème 150 € + coupe

Classement par Groupe: 1er de chaque groupe: 100 € + coupe si plus de 3 partants

Classement par Classe:

+ de 10 partants	de 6 à 10 partants	4 et 5 partants	1 à 3 partants
1er 160 €	1er 180 €	1er 180 €	1er 100 €
2ème 120 €	2ème 130 €	2ème 90 €	
3ème 100 €	3ème 100 €		
4ème 80 €			

Les prix sont cumulables.

Coupe des dames: 100 € + coupe si plus de 2 partantes.

Coupes : Tous les concurrents primés auront une coupe. Les coupes ne sont pas cumulables.

Une coupe sera remise à un commissaire.

La remise des prix aura lieu à la salle des fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE le dimanche 15 juillet 2018 à partir de 20 h30